

Pour Sassel, remise de 50% sur le prix de location si les repas sont fournis par le cafetier

Gratuit pour paroisses, cours à but non lucratif, assemblées (sans repas)/entraînements/répétitions USLV, camps/formation des jeunes. Les salles doivent être rendues en ordre (balayées, rangées et récurées si nécessaire).

Sauf exceptions, les occupations scolaires sont prioritaires sur les locations privées ou des sociétés locales

Toute demande spécifique doit être transmise par écrit à la Municipalité (courrier ou e-mail à bourse@valbroye.ch)

Les tarifs de location sont valables pour une durée de 24 heures maximum, soit une journée complète. En cas de débordement pour la mise en place et/ou les rangements/nettoyages des locaux, le(s) supplément(s) sont énoncés ci-dessus et doivent être ajoutés au montant de la réservation, ceci pour chaque jour supplémentaire.

Concernant les locataires non domiciliés sur la commune, ils devront s'acquitter d'une caution (garantie) au moins égale au prix de la location. Ce montant est payable d'avance et en sus du prix de la location de la salle, et sera remboursé si les locaux sont restitués conformément aux instructions mentionnées sur les conditions générales.